



# Comment bien préparer une séparation ou un divorce ?

## Les conseils pratiques de Rendeli Avocates

*Attache ton pagne*

Saviez-vous qu'après une séparation, les femmes subissent une perte de 20 % de leur niveau de vie, trois fois plus que les hommes ?

Egalement, l'année de la séparation, une ex-conjointe sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et jusqu'à une femme divorcée sur trois. Pire, parmi celle qui sont dans une situation de pauvreté à la suite de leur séparation, les deux tiers viennent d'y basculer, mais une majorité y reste un an après. (Source : INSEE).

Il est donc PRIMORDIAL pour chaque femme de bien préparer sa séparation afin de ne pas subir des conséquences financières désastreuses.

C'est la raison pour laquelle le cabinet RENDELI AVOCATES s'engage exclusivement auprès des femmes. Nous allons vous guider pas à pas pour une séparation la plus sereine possible.

### 1) Discuter avec votre partenaire/ Sonder son état d'esprit

Si la situation le permet, nous vous recommandons de discuter avec votre partenaire de la séparation ou du divorce à venir. En effet, cela vous permettra d'avoir déjà des réponses et donc de savoir les points de crispation/désaccord.

Voici une liste non exhaustive de points à évoquer :

- **Le domicile** : qui reste dans le domicile ? Quelle date de départ pour la personne qui doit déménager ?

Si vous avez des enfants :

- **La résidence des enfants** : qui aura la résidence des enfants ? Quel droit de visite et d'hébergement pour l'autre parent ? La garde alternée est-elle possible et voulue ? Si oui, selon quelle modalités ?
- **La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants** : une contribution sera-t-elle mise en place et quel sera le montant ?

### 2) Recueillir/obtenir des informations clés

Le savoir est une arme et cela se vérifie lors d'une séparation ou d'un divorce. Il a été démontré que plus les revenus d'un foyer hétérosexuel est élevé, plus seul l'homme gère et a donc accès aux informations financières du couple.

Or, ces informations sont INDISPENSABLES dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce.

Ainsi, avant toute action, nous vous invitons à consulter l'ensemble des comptes bancaires de votre couple ainsi qu'aux avis d'imposition, bulletins de salaire de votre partenaire etc. Vous l'aurez compris, le maximum d'informations vous aurez, le mieux vous pourrez défendre vos droits.

Si vous avez des enfants, il peut être bien de commencer à leur en parler et les interroger sur ce qu'ils/elles souhaiteraient (en fonction de leur âge évidemment).

Il faut en effet savoir que vous avez le devoir d'informer vos enfants en cas de procédure judiciaire de leur droit de demander à être entendu par le Tribunal. Il est donc important d'anticiper et de savoir ce que vos enfants ressentent.

Si vous avez du patrimoine, pensez à retrouver les documents et notamment acte de propriété ou encore votre contrat de mariage s'il y en a eu un. N'hésitez pas à contacter le notaire en cas de besoin.

### **3) Vous questionner sur ce que vous souhaitez**

C'est un point important et peut-être le plus difficile. Il n'est jamais simple de mettre fin à une relation amoureuse, d'autant plus que la rupture peut être subie ou encore intervenir dans un contexte de violences.

Il n'y a pas de délai : Prenez le temps de la réflexion, de vous demander quelle sera la suite pour vous et quelle serait la meilleure situation post séparation ou divorce.

En effet, de nombreux paramètres peuvent intervenir. Par exemple, votre belle-mère habite à 5 min de chez vous et gardait régulièrement les enfants. Va-t-elle continuer à le faire après le divorce ou la séparation ?

Vous étiez passé à 80 % afin de pouvoir rester avec vos enfants le mercredi : pourrez-vous maintenir ce temps partiel d'un point de vue financier après la séparation ou le divorce.

Bref, de nombreuses questions peuvent se poser en fonction de votre situation qui est nécessairement unique, et méritent de trouver une réponse qui vous convienne et vous apaise.

### **4) Etre prête à se séparer/divorcer avec un dossier complet, que ce soit à l'amiable ou devant le juge**

Vous êtes désormais au clair sur ce que vous souhaitez, la séparation ou le divorce peut donc intervenir.

Nous faisons volontairement l'impasse sur la prestation compensatoire et la pension alimentaire qui ne s'appliquent qu'au divorce. L'avocate étant obligatoire pour divorcer, vous aurez les conseils et informations à ce moment-là.

Voici des conseils pratiques pour avoir un dossier complet, qui vous permettra de défendre au mieux vos droits y compris si la séparation se fait à l'amiable : oui oui, ce n'est pas incompatible.

Bien évidemment, ce n'est pas grave si vous n'avez pas toutes les informations. Vous pourrez toujours les compléter le moment venu et si votre partenaire refuse de vous les communiquer, le juge pourra lui ordonner de les transmettre.

- **Le domicile**

Si vous souhaitez le conserver, calculez les aides auxquelles vous pourriez avoir le droit après la séparation ou le divorce. En effet, de nombreuses femmes ne pensent pas au fait qu'avec la baisse de leurs revenus à intervenir après la séparation, elles pourraient être éligibles aux APL par exemple.

Si vous êtes propriétaire du domicile, je vous invite à consulter votre notaire afin qu'il puisse vous indiquer les coûts et revenus dans chaque hypothèse : si vous le conservez et rachetez les parts de votre partenaire, si c'est votre partenaire qui rachète vos parts ou si la maison est vendue. Ainsi, cela pourra conforter ou non votre choix.

- **La résidence des enfants**

Les domiciles de chacun des parents permettent-ils de mettre en oeuvre le mode de garde que vous aviez envisagé ? Il faut bien avoir en tête que l'intérêt des enfants prime. Ainsi, une garde alternée qui leur imposerait 1H30 de transport n'est pas une solution adéquate.

- **La contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants**

Pour pouvoir la fixer au mieux, il faut déterminer quels sont les revenus de chaque parent. Mais c'est à notre sens insuffisant.

En effet, le barème établi par l'État n'est pas complet, s'appuyant principalement sur les revenus de celui qui doit payer la contribution.

Or, cela peut être bien insuffisant face aux dépenses réelles des enfants et qui sont pris en charge dans la majorité des cas par la mère. Nous vous recommandons donc de faire un tableau excel avec toutes les charges par enfant.

Ainsi, vous aurez un montant qui correspond à la réalité et en cas de saisine du juge vous pourrez en justifier. Pensez à conserver les factures principales (cotisation sport, cantine, périscolaire, courses de la rentrée etc).

## **5) Contacter RENDELI AVOCATES**

Que vous choisissiez une solution amiable ou devant le juge, nous ne pouvons que vous recommander de contacter notre cabinet d'avocates afin de vous assurer que vos droits soient bien préservés et défendus.

Vous pouvez prendre RDV avec nous et bonne nouvelle : nous intervenons sur toute la France : <https://cal.com/team/rendeli-avocates>

Vous avez maintenant toutes les clés en main pour préparer sereinement votre séparation ou divorce. Et pour vous faciliter dans cette période difficile, nous vous avons préparé une check-list qui résume les étapes de ce guide.

### **Assa et Bintou DIARRA**

Avocates associées au sein du cabinet RENDELI Avocates